Secrétariat du Grand Conseil

QUE 327

Ouestion présentée par la députée : M^{me} Nathalie Fontanet

Date de dépôt : 16 avril 2015

Question écrite urgente

Exemple de sujet de recherche au libellé à connotation raciste à l'Ecole de commerce : quel moyen de contrôle mis en place par le DIP?

L'Ecole de commerce Aimée-Stitelmann a distribué cette semaine à ses élèves de dernière année un « Guide de l'élève » dans le cadre du travail autonome. Ce guide semble également avoir été utilisé à l'Ecole de commerce Nicolas-Bouvier, puisqu'il est téléchargeable sur son site internet¹. A la cinquième page de ce document, des exemples de sujets de travaux sont donnés. « L'intégration de la femme noire en Suisse » est le premier exemple et il est proposé de formuler la problématique ainsi : « Comment la femme noire s'intègre-t-elle à la société et à l'économie suisses? Bilan de la situation ». Il semblerait que, lors d'une séance d'orientation TA à l'Ecole de commerce Aimée-Stitelmann dans une aula de 400 personnes, des élèves se soient offusqués de l'incongruité de ce sujet et que la doyenne faisant la présentation n'ait pas compris pourquoi ce sujet suscitait des interrogations.

Au vu de la connotation raciste que sous-tend ce sujet, le choix de l'utiliser comme exemple fourni aux élèves soulève de nombreuses interrogations. Concernant le guide, qui en est l'auteur et a-t-il été validé par le département ? Est-il utilisé par toutes les Ecoles de commerce du canton ?

¹ http://icp.ge.ch/po/nicolas-bouvier/filieres/cfci/cfci3-ta/cfci-3-ta-guide-de-leleve-2013-2014.

QUE 327 2/2

La présence de cet exemple ainsi que l'incompréhension d'une doyenne devant la réaction légitime d'étudiants amènent également à des questions sur les moyens de contrôle mis en place par le département pour éviter ce genre d'incident. Finalement, il paraît évident que le département doit intervenir rapidement pour modifier ce guide. Ainsi, quelles mesures prévoit-il de prendre dans ce cas précis ?

Mes questions sont donc les suivantes :

- 1. Qui est l'auteur de ce guide et a-t-il été validé par le département ?
- 2. Est-il utilisé par toutes les Ecoles de commerce du canton?
- 3. Quels moyens de contrôle sont mis en place par le département pour éviter ce genre d'incident ?
- 4. Quelles mesures prévoit de prendre le département dans ce cas précis ?

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite urgente.